

DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

20 AVRIL AU 4 SEPTEMBRE 2015

CAHIER D'ACTEUR
N°5 - Août 2015



Association PRO-GEAI du Rousset (sans center parc)

L'Association PRO-GEAI du Rousset (sans center parc) s'est constituée afin de :

- Veiller aux intérêts des contribuables et administrés concernés par l'implantation d'un complexe touristique Center Parcs sur la commune du Rousset .
- Défendre en justice l'ensemble de ces intérêts et de ceux de ses membres,
- Promouvoir un développement de l'urbanisme et un aménagement du territoire respectueux de l'environnement, des ressources naturelles et de la qualité de la vie.

Adresse :

Le Mal Crochet
71220 Le Rousset

Adresse mail :

assocprogeaidurousset@orange.fr

CAHIER D'ACTEUR

Center parcs : un projet inutile, hors sol et contre nature

Le projet d'implantation d'un vaste complexe immobilier et touristique catapulté dans la campagne charolaise ne soulève pas un grand enthousiasme parmi les habitants du Rousset et de la région, et pour cause : les impacts potentiels d'un Center parcs sur la vie locale, l'environnement, le réchauffement climatique et les finances publiques ont de quoi alarmer.

Center parcs, c'est un parc d'attractions aquatiques sur 86 ha. dans la Forêt du Rousset; c'est 400 bungalows loués pour le week-end ou pour la semaine à une clientèle familiale; c'est une piscine « tropicale » couverte chauffée à 29°C toute l'année, accompagnée d'un bowling, de boutiques, de bars et de restaurants ouverts à tout public jusqu'à minuit, et c'est une augmentation du trafic de 1400 véhicules, certains jours, sillonnant les routes du Rousset.

Le Rousset (250 hab.), petit village charolais composé de plusieurs hameaux dispersés, est situé dans un paysage harmonieux de bocage maillé de haies, façonné depuis des siècles et préservé jusqu'à nos jours par une activité agricole soutenue. Cette région est une destination de choix pour résidences secondaires, et ceux nombreux qui, venus de loin, ont choisi de s'y installer. C'est aussi une destination touristique prisée de tous pour son patrimoine historique, culturel et paysager.



Impacts sur la vie locale

L'implantation d'un Center Parcs sur le territoire du Rousset aurait un impact important sur la vie locale et la qualité de la vie des habitants. La durée des travaux s'étalerait sur deux ans : allées et venues incessantes de camions et engins de travaux, boue, bruit...puis, ce petit village du Rousset passerait sans transition d'un entre-soi paisible d'environ 250 habitants à la cohabitation avec l'équivalent d'une ville de 2000 habitants. Le triplement du trafic serait à prévoir sur la D33. Rappelons que ce parc de loisirs fonctionnerait 24h/24, les restaurants, ouverts aux clients venus de l'extérieur, fermeraient à minuit, les employés de la restauration terminant à 02h00 et les équipes du jour arrivant à 05h00.

Il faut aussi s'attendre à ce que les visiteurs débordent largement du parc, à vélo ou en voiture, durant leur séjour, envahissant les abords de l'étang du Rousset, aujourd'hui un lieu apprécié des pêcheurs et des promeneurs pour sa tranquillité. Pierre et Vacances (P&V) s'octroierait de facto l'usage d'un bien public pour sa clientèle laissant le coût de l'entretien à la collectivité. P&V accaparerait aussi certains chemins communaux dont le Chemin du tacot, potentielle voie verte, privant ainsi les habitants de lieux de promenade (à ce stade, aucun contournement n'est prévu, P&V rejetant la responsabilité sur le Département).

Enjeux socio-culturels. Le tourisme de masse, façon P&V, aux antipodes d'un écotourisme responsable, n'a pas vocation à se mêler à la population locale. Ce tourisme pressé détonerait dans un environnement où l'on a coutume de prendre son temps. Sur ce territoire où la confiance en son voisin est la règle, le sentiment de sécurité irait diminuant, apportant méfiance et repli sur soi, altérant le lien social et l'identité. Qu'en serait-il de la capacité de la population locale à accepter cette intrusion et à la supporter ? **Car cette transformation du milieu ne serait pas issue d'une lente mutation qui se serait étalée sur un temps long avec une accoutumance progressive. Du jour au lendemain, la vie ne serait plus jamais la même.** Au sentiment

d'envahissement s'ajouterait celui d'être délogé de chez soi, générant stress et sourde hostilité, imputables aux nuisances insidieuses qui désormais feraient partie de la vie quotidienne (détritus, bruit, incivilités).

Un développement touristique harmonieux ne peut se faire qu'en accord avec les aspirations et valeurs de ses habitants ainsi qu'avec les caractéristiques du territoire, en veillant à préserver la qualité de vie des populations. Ce tourisme de proximité est déjà fortement présent en Saône et Loire avec les gîtes et chambres d'hôtes. L'essor de cette forme d'hébergement est issu d'une clientèle urbaine éprise d'authenticité. Les 40% de résidents secondaires, qui représentent à eux seuls 78% du tourisme non marchand en Saône et Loire (par la rénovation de l'habitat et un niveau de vie souvent élevé), participent au maintien du patrimoine architectural et ont une influence positive sur la région.

Impacts sur l'environnement

Malgré un habillage écologique, ce projet va à l'encontre des engagements nationaux, régionaux et locaux (SCRAE, SCRE, SDAGE) concernant, entre autres, l'eau, la biodiversité, la préservation du patrimoine paysager et le réchauffement climatique. **Ce projet n'a pas sa place dans la forêt du Rousset et va à l'encontre des attentes des citoyens soucieux de l'avenir de leurs territoires.** Nous demandons à nos élu(e)s de respecter ces engagements.

Impacts sur l'eau. Le projet, situé en tête de bassin versant de l'Arconce, implique le défrichage de la moitié du site, l'imperméabilisation de 20 ha. et d'importants travaux de terrassement, ayant pour résultat la destruction et/ou dégradation irrémédiable des zones de sources et des zones humides forestières et rus présents sur le site. Non seulement ce projet aurait ainsi une incidence majeure sur le débit de l'Arconce mais aussi sur sa qualité. En effet, les effluents du Center parcs (3000 éq.hab.), après transfert par une station d'épuration, aboutiraient dans l'Arconce, dégradant potentiellement la qualité de l'eau en période d'étiage. Enfin on peut s'alarmer de la quantité

d'eau qui serait utilisée: 500 m³/jour, équivalent à celle d'une ville de 3300 hab.



Marizy - L'Arconce réduit à un filet le 2 Août 2015

La biodiversité. La Forêt du Rousset se situe dans un corridor écologique (ZNIEFF II du Charolais) et est bordée au nord et au sud par deux ZNIEFF de type I et au nord par une zone Natura 2000 qui englobe l'Étang du Rousset et ses abords, classé « Étang à Cistude d'Europe du Charolais ». Le projet Center parcs borderait la zone Natura 2000 ; il est donc à craindre que chaque week-end des centaines de visiteurs déborderaient du parc vers l'étang, à vélo ou en voiture, entraînant à terme un élargissement des voies et parkings autour de l'étang et détruisant ainsi un écosystème fragile et vital pour les cistudes. Par ailleurs, la zone Natura 2000 est bordée par la D33 qui verrait son trafic tripler certains jours et il est donc inévitable qu'une telle augmentation du trafic aurait un impact négatif irrémédiable sur la faune. Notons aussi que la D33 serait élargie, détruisant ainsi haies et fossés le long de la zone.

Impacts visuels/Bruit : Ce projet amènerait de profonds changements dans un paysage de bocage pratiquement inchangé depuis plusieurs siècles : alignement et élargissement à 9m de la D33 ; destruction de haies, signalétique voyante et, à terme, des aménagements routiers (ronds-points, parkings, pistes cyclables) rendus nécessaires pour assurer la sécurité des visiteurs ; on

peut aussi s'attendre à une prolifération de guinguettes, boutiques et parkings enlaidissant l'étang du Rousset, avec éclairage excessif tard dans la nuit, détrit, bruit. Beaucoup de bruit.

Le réchauffement climatique. D'après le rapport HYCCARE Bourgogne - juin 2015 : *En Bourgogne, le changement climatique est déjà en cours, avec une hausse d'au moins 1°C depuis la rupture de 1987-1988. Pour demain, les simulations montrent une accélération du changement climatique avec des températures qui continuent à augmenter par paliers successifs, entraînant une diminution des débits des cours d'eau encore plus forte. Il n'y aura pas de stabilisation du climat.*

C'est sur fond de réchauffement climatique que ce vaste complexe touristique au bilan carbone désastreux est envisagé, alors que les rapports du GIEC sont sans équivoque, alors que la France reçoit en fin d'année la conférence sur le climat (COP 21). Center parcs, c'est l'exemple type de ce qu'on ne peut plus faire : un centre de loisirs avec piscine chauffée, spas, boutiques et restaurants dans une zone éloignée des axes routiers, induisant des trajets longs (dans un rayon de 200 km ou plus) et incitant à une consommation débridée. **Ce projet, issu d'un modèle du passé, ne tient pas compte de cette donnée climatique qui nous concerne tous** et, paradoxalement, est soutenu par le Conseil Départemental 71 et le Conseil Régional de Bourgogne.

Non aux compensations. Nous dénonçons l'artifice qui consiste à remplacer les zones humides détruites ou à déplacer des espèces protégées dans un environnement reconstitué ailleurs. Comment reconstituer une zone de sources? Comment reconstruire tout un écosystème permettant à une espèce de survivre et de se multiplier? **Éviter/Réduire/Compenser est un subterfuge, un droit à détruire.**



Chantier Center parcs Vienne

Alerte à l'éco-blanchiment. Avec P&V, on n'est pas à un paradoxe près : cette logique de prédation de la nature se veut compensée par un discours visant à minimiser les dégâts en agitant les hochets que sont les normes HQE et ISO 14001, par ailleurs fort peu contraignantes ou un « chantier vert » pour 40 ha. défrichés. P&V a la prétention de nous rappeler que le changement climatique est l'une des menaces les plus importantes pesant sur l'humanité alors que le concept même des Center Parcs y contribue largement. **P&V se sert de l'écologie pour « verdier » son image mais, derrière cet enfumage, il y a une imposture écologique et ontologique destinée à mystifier l'opinion publique.**

Économie et financement

Les retombées fiscales estimées semblent alléchantes à première vue mais ne suffiraient pas à couvrir les coûts d'installation et d'entretien des voies et réseaux divers (VRD) et à terme, d'inévitables aménagements routiers supplémentaires ainsi que l'aménagement et l'entretien de l'étang du Rousset. L'usage intensif par des centaines de milliers de visiteurs chaque année demanderait une maintenance continue de ces réseaux et aménagements. **L'expérience montre que les dépenses en services publics induits par ce type de développement sont toujours plus élevées que les recettes fiscales.**

Financement public. Les équipements de loisirs (68 M€) seraient financés via une Société d'économie mixte (partenariat public privé) détenue majoritairement (env. 80%) par le Département et la Région, lesquels

promettent un retour sur investissement en 20 ans; c'est sans compter le coût des VRD pour les collectivités (9.9 M€) et autres dépenses à moyen et long terme (futurs aménagements de voirie, entretien des VRD).

Les élus locaux justifient leur soutien par la promesse d'emplois et de retombées économiques. Mais à quel coût pour les contribuables ? Car outre les coûts associés aux VRD, c'est bien à eux que serait présentée la note, dans 20 ans, en fin de bail ou même avant, quand, P&V s'étant retiré, le Département et la Région hériteraient d'une installation dépassée et coûteuse à entretenir. Sans les compétences nécessaires, les collectivités devront alors s'adresser à un exploitant extérieur qui négociera un loyer réduit. Certains équipements arrivés en fin de vie devront être remplacés, nécessitant de nouveaux emprunts. Le site se dégradant, la rentabilité ne serait plus assurée, et il serait fermé et démantelé, au frais du contribuable. Un scénario fort probable tant l'industrie des loisirs est fragile et dépendante d'une croissance économique forte. L'activité de tourisme de P&V est largement déficitaire depuis de nombreuses années. Qui peut croire que d'ici 20 ans de nouvelles contraintes sociales et environnementales ne pèseront sur l'économie et sur cette industrie en particulier? On ne s'étonnera pas que P&V ne souhaite pas être propriétaire d'un château de cartes. Comment les élus peuvent-ils alors se satisfaire, en notre nom, des scénarii trop optimistes de l'Étude de réversibilité fournie par P&V, sans garantie aucune? Une analyse indépendante des risques au-delà de 20 ans a-t-elle été menée ?

Face à des enjeux sociétaux et environnementaux majeurs, deux visions du monde s'opposent : l'une, d'un autre âge, qui tente de s'accrocher à un modèle économique caduc et écologiquement désastreux ; l'autre préconisant une économie locale, solidaire, responsable, en adéquation avec les réalités de notre territoire mais, avant tout, soucieuse de respecter ce monde commun que nous partageons. **Il s'agit donc bien d'un choix politique qui nous concerne tous.**